

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de Québec – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

- ***Une prévalence des incapacités plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 1998, 13 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de Québec présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 9 % chez les 15 à 64 ans et de 39 % chez les 65 ans et plus. Dans l'ensemble du Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. Globalement, on remarque que les taux d'incapacité sont plus faibles que dans l'ensemble du Québec, et ce, que ce soit selon le sexe ou l'âge.

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes sont celles liées à la mobilité (6 %), à l'agilité (6 %), à l'audition (3,3 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (2,6 %). Près de 65 % de la population ayant une incapacité dans la région présente une incapacité légère et 35 %, une incapacité modérée ou grave.

- ***Les personnes avec incapacité, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité que dans l'ensemble du Québec***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de celle-ci sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la

nature et la gravité). Selon cet indice, 56 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.) comparativement à 45 % dans l'ensemble de la province. Toutefois, il est intéressant de noter que, dans la région, 28 % des personnes ayant une incapacité sont sans dépendance mais sont néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 17 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. Ces deux dernières proportions sont plus faibles que celles observées dans l'ensemble du Québec, soit respectivement 35 % et 20 %.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

▪ ***Une perception plus négative de l'état de santé physique et mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé physique à celui des personnes de leur âge, 35 % des personnes ayant une incapacité l'estiment comme étant moyen ou mauvais, ce qui est comparable à la proportion observée au Québec, soit 36 %. Dans la population sans incapacité de la région de Québec, seulement 4,8 % évaluent ainsi leur santé.

Dans la région, 12 % des personnes avec incapacité évaluent que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise.

▪ ***Et plus de détresse psychologique***

Près de 32 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique comparativement à 28 % pour l'ensemble du Québec. Ces taux sont nettement plus

élevés que ceux observés chez les personnes sans incapacité de la région (21 %) et de l'ensemble du Québec (18 %).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

▪ *Un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone*

Dans la région, 79 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 20 % connaissent le français et l'anglais alors que 0,4 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 0,4 % d'entre elles ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil de la région est ainsi très majoritairement francophone. À titre comparatif, dans l'ensemble du Québec, 60 % des personnes ayant des incapacités ne connaissent que le français, 30 % connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais alors que 2 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

Très peu de personnes ayant une incapacité possèdent un statut d'immigrant (2,2 %) alors que dans l'ensemble du Québec, c'est environ une personne sur dix qui a un tel statut. De plus, 15 % des personnes avec incapacité de la région déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité. Les personnes ayant une incapacité sont

généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

- ***Un revenu total moyen comparable à celui observé dans l'ensemble du Québec***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est similaire à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (12 921 \$ c.¹ 12 696 \$) que chez les hommes (18 085 \$ c. 17 758 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (18 860 \$ c. 12 921 \$) que pour les hommes (30 406 \$ c. 18 085 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 71 % de celui des hommes avec incapacité.

- ***La moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Tout comme dans l'ensemble du Québec, environ la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² alors que l'autre moitié provient de revenus d'emploi (28 %) ou d'autres revenus (21 %). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (78 %).

- ***Les hommes avec incapacité, plus nombreux à vivre dans un ménage considéré comme pauvre***

La population avec incapacité compte une proportion similaire de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que la population de l'ensemble du Québec (29 % c. 30 %). Toutefois, dans la région, on peut observer que les hommes avec incapacité sont particulièrement touchés par la pauvreté comparativement à ceux de l'ensemble du Québec (34 % c. 28 %). À titre comparatif, c'est 12 % des personnes sans incapacité de la région (9 % des hommes et 16 % des femmes) qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Les femmes avec incapacité, plus nombreuses à avoir un revenu inférieur à 15 000 \$***

Près de 63 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans la région comme dans l'ensemble du Québec alors que chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 37 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation (69 % c. 56 %) qui est en tout point semblable à celle qui prévaut au Québec.

- ***Plus souvent sous le seuil de faible revenu et plus nombreuses à se considérer pauvres***

La proportion de personnes avec incapacité qui vit sous le seuil de faible revenu est plus importante (45 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 21 % chez les personnes sans incapacité de la région. Encore ici, les femmes de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (48 % c. 42 %).

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 43 % des personnes avec incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). De plus, il est nécessaire de souligner que c'est dans la tranche d'âge des 15 à 64 ans qu'on retrouve le plus de personnes avec incapacité se considérant pauvres ou très pauvres, avec un taux de 47 %. Les aînés ayant une incapacité sont également plus nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à se considérer pauvres ou très pauvres (38 % c. 27 %). La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que moins du quart s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, près de 65 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis cinq ans et plus en comparaison de 61 % dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est de 37 % chez les personnes sans incapacité de la région.

- ***15 % des personnes avec incapacité vivent une situation d'insécurité alimentaire***

Tout comme dans l'ensemble de la province, 15 % des personnes ayant une incapacité vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants). Seulement 7 % des personnes sans incapacité de la région et du Québec sont dans la même situation.

- ***Plus de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Dans la région, 57 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Toujours sur le plan régional, les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu plus souvent, en proportion, de telles dépenses que les personnes ayant une incapacité légère (75 % c. 48 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Dans la région, 40 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec. D'autre part, 12 % d'entre elles reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est comparable au taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %).

Soulignons pour terminer que, tout comme dans l'ensemble du Québec, 93 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (37 %) ou parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (34 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

- ***Plus de solitude et d'isolement et moins de femmes avec des enfants à la maison***

Les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses à vivre seules que celles qui n'en ont pas (29 % c. 12 %). De plus, la proportion de personnes avec incapacité vivant seules est plus élevée que celle de l'ensemble du Québec (29 % c. 24 %).

Dans la région de Québec, la population ayant une incapacité compte, en proportion, autant de personnes mariées ou en union de fait (54 %) et un peu plus de personnes veuves, séparées ou divorcées (28 %) que la population ayant une incapacité de l'ensemble du Québec (respectivement 54 % et 26 %). Les personnes ayant une incapacité dans la région sont d'ailleurs nettement plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que celles qui n'en ont pas (28 % c. 11 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (34 % c. 19 %) et moins nombreuses à être mariées ou en union de fait (48 % c. 62 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont moins nombreuses que celles sans incapacité à avoir des enfants à la maison (22 % c. 42 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

- ***Un soutien social plus faible, surtout chez les hommes***

Plus du quart des personnes ayant une incapacité (26 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % dans l'ensemble du Québec). Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 20 %. La situation est particulièrement préoccupante chez les hommes avec incapacité où 37 % se classent au niveau faible de l'indice de soutien social.

- ***Une vie sociale moins satisfaisante, surtout chez les 15 à 64 ans***

D'autre part, le tiers des personnes avec incapacité sont insatisfaites de leur vie sociale, comparativement à 22 % pour l'ensemble du Québec. La même insatisfaction ne touche que 13 % des personnes sans incapacité. Ce sont les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité qui affichent le taux d'insatisfaction le plus élevé avec 38 %. Précisons aussi que les hommes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à être insatisfaits de leur vie sociale (35 % c. 31 %).

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que des activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de

ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Près de 60 % des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes en comparaison de 50 % dans l'ensemble du Québec. Environ 97 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, près du tiers des personnes ayant besoin d'aide (31 %) ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'une aide additionnelle.

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (67 % c. 47 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également en plus grand nombre que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (77 % c. 47 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 20 % ont besoin d'aide personnelle, 38 % ont besoin d'aide pour les tâches domestiques, et 49 % pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'étude, transport.

- ***Un taux d'utilisation plus élevé, notamment chez les femmes et les aînés***

En 1998, plus du tiers des personnes ayant une incapacité (38 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à utiliser au moins une aide technique (45 % c. 29 %) alors que dans l'ensemble du Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 % tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont en plus grand nombre que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (60 % c. 24 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***La majorité des personnes avec incapacité sont locataires***

Dans la région de Québec, 47 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 39 % sont propriétaires et 14 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait légèrement différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 46 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 44 % sont propriétaires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***16 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 8 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et 8 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Bref, au total, 16 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. Cette dernière proportion est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 13 %.

Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 10 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 21 % pour de longs trajets de 80 km et plus. Par ailleurs, 46 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est légèrement inférieur à la proportion observée au Québec (51 %).

- ***Le mode de transport privilégié pour se rendre au travail : l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur***

Pour se rendre au travail, environ les deux tiers des personnes ayant une incapacité de la région comme de l'ensemble du Québec utilisent une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (67 % c. 66 %). D'autre part, 14 % utilisent le transport en commun ou le taxi (c. 16 % dans l'ensemble du Québec). À titre comparatif, 76 % des personnes sans incapacité utilisent l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail et 10 %, le taxi ou le transport en commun.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus élevée***

En 2000, 3 882 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 357 700 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise effectue donc, en moyenne, 92 déplacements durant l'année, soit 1,8 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Près de 45 % de la clientèle admise présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec) et 21 % avait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire (c. 30 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était plus nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (29 % c. 25 %). D'autre part, 56 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent, quant à eux, 44 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde plus élevée que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 206 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région de Québec, ce qui représente 1,49 % des 13 800 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total est de 1,7 % en 2001-2002, ce qui est comparable à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,8 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Environ 36 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 28 % sont en classe spéciale et 36 % en école spéciale. Au secondaire, c'est 20 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière alors que 44 % sont en classe spéciale et que 36 % sont en école spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, moins nombreux à fréquenter l'école à temps plein que les jeunes sans incapacité***

Plus de la moitié des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région comme dans l'ensemble du Québec. La proportion est de 67 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 41 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) alors que cette proportion est de 27 % chez les personnes sans incapacité du même âge.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, plus scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont plus scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, 32 % d'entre elles ont complété des études postsecondaires (c. 28 % dans l'ensemble du Québec) et 13 % ont obtenu un grade universitaire (c. 12 % au Québec). De plus, près de 40 % des personnes avec incapacité se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus élevée alors que dans l'ensemble du Québec, 33 % se situent dans la même catégorie. Enfin, 65 % des personnes ayant

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles (c. 52 % au Québec). Sur ce point, mentionnons l'écart qui existe entre les femmes et les hommes de la région ; en effet, chez les hommes avec incapacité, le taux de diplomation est de 70 % alors qu'il atteint 61 % chez les femmes ayant une incapacité.

Il est toutefois important de souligner que, comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que celles ne présentant pas d'incapacité : 22 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 7 % des personnes sans incapacité, 39 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 28 % des personnes sans incapacité, et 65 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 75 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

▪ ***Une proportion plus élevée de retraités que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 40 % des personnes ayant une incapacité sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 25 % sont en emploi (c. 28 % au Québec) et 17 % tiennent maison (c. 19 % au Québec).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, moins nombreuses à être en emploi (25 % c. 58 %) et plus nombreuses à être à la retraite (40 % c. 12 %).

- ***Plus de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, dans la région, 56 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, 36 % sont en emploi et 8 % sont en chômage⁴. Le taux d'inactivité est ainsi plus élevé que dans l'ensemble du Québec où c'est 51 % de la population avec incapacité qui est inactive.

- ***36 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 50 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) alors que plus du tiers (36 %) se considèrent capables de travailler sans limitations quant au genre ou à la quantité de travail qu'elles pourraient faire malgré leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

La pratique d'activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques et de loisir similaire à celui de l'ensemble du Québec***

Comme dans l'ensemble du Québec, 65 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir. Les femmes avec incapacité affichent également un taux de pratique similaire à celui observé dans l'ensemble du Québec (62 % c. 63 %). Cependant, les hommes

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population de 15 ans et plus (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi *l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

avec incapacité de la région sont plus nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir (71 % c. 67 %).

En outre, 32 % des personnes avec incapacité pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que les personnes avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (43 % c. 32 %).

Enfin, 73 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est comparable à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Les hommes avec incapacité de la région affichent toutefois un taux de pratique plus élevé que celui observé dans l'ensemble du Québec (77 % c. 72 %) alors que le taux de pratique des femmes avec incapacité est comparable (71 % c. 73 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de Québec montrent que la prévalence des incapacités y est plus faible que dans l'ensemble du Québec, et ce, peu importe le sexe ou l'âge. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur certains aspects. Ainsi, on y observe une proportion plus élevée de personnes avec incapacité qui vivent sous le seuil de faible revenu ou qui s'estiment pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge. De plus, une plus forte proportion de personnes avec incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes avec et sans incapacité. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation plus élevée que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que, dans la région de Québec, plus de la moitié des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail bien que plus du tiers d'entre elles se considèrent capables de travailler sans limitations quant au genre ou à la quantité de travail qu'elles pourraient faire malgré leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est à souligner. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, elles affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité ont plus souvent besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes de même qu'elles sont plus nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. Elles vivent aussi plus d'isolement que les hommes avec incapacité et sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et de la scolarité.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de Québec – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de Québec – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripneur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca